

Politique sur le mouvement des joueuses et joueurs à l'interne



Club de
Soccer
Lachine SC
juillet 2025

Politique sur le Mouvement des joueurs et joueuses à l'interne

Club de Soccer Lachine SC

1. Objectif

Le présent document vise à encadrer et harmoniser le mouvement des joueurs et joueuses **entre les différentes équipes du club et des équipes externes sous la gouverne de Soccer Québec**, afin d'assurer :

- Le respect du développement à long terme du joueur/joueuse (DLTJ).
- Une transparence et une équité entre toutes les équipes et familles.
- L'alignement avec les standards de qualité du **Programme de reconnaissance de Soccer Canada** et des principes directeurs de **Soccer Québec**.

2. Principes directeurs

- **Développement avant tout** : les décisions visent à placer le joueur/joueuse dans l'environnement qui soutient le mieux sa progression technique, tactique, physique et psychosociale.
- **Communication claire** : toute décision de mouvement sera expliquée à l'athlète et à ses parents/tuteurs.
- **Équité** : les critères de sélection et de mouvement doivent être connus, appliqués de manière cohérente et non discriminatoire.
- **Souplesse** : le mouvement interne peut répondre à des besoins spécifiques (remplacement temporaire, blessures, ajustement de niveau, opportunité de développement).

3. Types de mouvements

3.1 Mouvement Interne

1. **Mouvement temporaire (“call-up”)**
 - Lorsqu'une équipe a besoin de renfort pour un match, tournoi ou entraînement.
 - Le joueur/joueuse est prioritairement choisi dans l'équipe de niveau immédiatement inférieur.
 - Le mouvement est limité afin de ne pas nuire à l'équipe d'origine.
2. **Mouvement permanent en cours de saison**
 - Décidé par le **Directeur technique** après évaluation des entraîneurs.

- Basé sur des critères objectifs (compétences, engagement, attitude, potentiel de développement).
 - Validé en concertation avec la famille et en respectant les règlements de l'association régionale.
3. **Mouvement entre catégories d'âge**
- Possible seulement si le joueur/joueuse démontre un haut niveau de compétence ou si des besoins d'effectif le justifient.
 - Toujours validé par le Directeur technique et conforme aux politiques de Soccer Canada et de l'association provinciale.

3.2 Mutation (joueurs mutés selon Soccer Québec)

La **mutation** est un transfert officiel d'un joueur ou d'une joueuse d'un club vers un autre, encadré par les règlements de **Soccer Québec** et de l'**association régionale**.

- **Périodes de mutation** : elles sont établies chaque année par Soccer Québec et ou par l'Association du Lac St-Louis (ARS) (habituellement avant la saison estivale et hivernale).
- **Quota de mutations** : chaque club est soumis à un nombre maximal de joueurs mutés par équipe, selon les règlements provinciaux.
- **Procédure** :
 1. Le joueur/joueuse (ou son parent/tuteur) fait la demande officielle de mutation via la plateforme officielle ou autre système reconnu (ex : Spordle).
 2. L'association régionale et Soccer Québec valident la demande.
 3. Le club d'accueil confirme la place disponible dans une équipe appropriée.
- **Critères de placement** :
 - Respect du niveau de compétence et du développement du joueur/joueuse.
 - Priorité au maintien de l'équilibre compétitif entre les équipes.
- **Communication** : le club s'engage à expliquer clairement aux familles les règles et conséquences d'une mutation (par exemple, restrictions de participation à certaines compétitions).

4. Processus décisionnel

1. **Identification** du besoin par l'entraîneur ou le coordonnateur.
2. **Évaluation** du joueur/joueuse par l'équipe technique (observations, rapports, tests si nécessaires).
3. **Validation** par le Directeur technique.
4. **Communication** aux parents/joueurs, avec explication claire des raisons et des bénéfices du mouvement.
5. **Suivi** après la transition pour assurer que le joueur/joueuse s'intègre bien et continue de progresser.
6. **Pour les Mutations** : validées par le **Directeur technique** et le **coordonnateur administratif**, en conformité avec les règles de Soccer Québec.

5. Encadrement et suivi

- Chaque mouvement est noté dans le dossier interne du joueur/joueuse.
- Des évaluations périodiques permettent de confirmer la pertinence du nouveau placement.
- Le club s'engage à offrir un environnement sécuritaire, inclusif et positif, quel que soit le niveau.

6. Rôles et responsabilités

- **Directeur technique** : autorise et supervise tous les mouvements internes.
- **Entraîneurs** : identifient les besoins, proposent des joueurs/joueuses et assurent l'intégration.
- **Coordonnateur administratif** : assure la conformité aux règlements et tient à jour la documentation.
- **Parents/joueurs** : participent de façon constructive et respectent les décisions prises dans l'intérêt du développement.

7. Révision de la politique

Cette politique sera revue par le comité technique et approuvée par le conseil d'administration du club afin de demeurer alignée avec les meilleures pratiques de Soccer Canada.
